

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 04-nov.-2010 Date de révision 31-mai-2024 Numéro de révision 4

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: <u>Copper powder</u>

Cat No. : 13990

Synonymes Bronze Powder
Numéro d'index 029-024-00-X
Numéro CAS 7440-50-8
Formule moléculaire Cu
Numéro d'enregistrement REACH -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Copper powder

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Matières solides inflammables

Catégorie 2 (H228)

Date de révision 31-mai-2024

Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique aiguë Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 (H400) Catégorie 2 (H411)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H228 - Matière solide inflammable

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Peut former des poussières à des concentrations atmosphériques combustibles

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un équipement de lutte contre l'incendie de classe D ou équivalent pour l'extinction

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Copper powder Date de révision 31-mai-2024

2.3. Autres dangers

Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne nécessitent aucune évaluation.

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Toxique pour les vertébrés terrestres

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

| Composant | Numéro CAS | N° CE | Pour cent en | CLP classification - Règlement (CE) n ° |
|-----------|------------|-------------------|--------------|---|
| | | | poids | 1272/2008 |
| Cuivre | 7440-50-8 | EEC No. 231-159-6 | <=100 | Flam. Sol. 2 (H228) |
| | | | | Aquatic Acute 1 (H400) |
| | | | | Aquatic Chronic 2 (H411) |

| Composant | Limites de concentration spécifiques (SCL) | Facteur M | Notes sur les composants |
|-----------|--|-----------|--------------------------|
| Cuivre | - | 1 (Acute) | - |

| Numéro d'enregistrement REACH | - |
|-------------------------------|---|
|-------------------------------|---|

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation

cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en

cas de symptômes.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours

de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Copper powder

Moyens d'extinction appropriés

Sable sec, extincteurs homologués de classe D.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

L'eau peut s'avérer sans effet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Lorsqu'elles sont dispersées dans l'air, les poussières fines peuvent s'enflammer. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes de cuivre.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Zone contenant des substances inflammables.

Date de révision 31-mai-2024

Copper powder

Date de révision 31-mai-2024

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 4.1 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Belgique -** Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France -** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)

CH - Le gouvernement

suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

| Composant | Union européenne | Le Royaume Uni | France | Belgique | Espagne |
|-----------|------------------|----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Cuivre | | STEL: 0.6 mg/m3 15 min | TWA / VME: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ 8 uren | TWA / VLA-ED: 0.01 |
| | | STEL: 2 mg/m ³ 15 min | (8 heures). | TWA: 1 mg/m ³ 8 uren | mg/m³ (8 horas) |
| | | TWA: 1 mg/m ³ 8 hr | TWA / VME: 1 mg/m³ (8 | _ | |
| | | TWA: 0.2 mg/m ³ 8 hr | heures). | | |
| | | | STEL / VLCT: 2 mg/m ³ . | | |

| Composant | Italie | Allemagne | Portugal | Les Pays-Bas | Finlande |
|-----------|--------|-----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Cuivre | | TWA: 0.01 mg/m ³ (8 | TWA: 0.2 mg/m ³ 8 horas | TWA: 0.1 mg/m ³ 8 uren | TWA: 0.02 mg/m ³ 8 |
| | | Stunden). MAK | TWA: 1 mg/m ³ 8 horas | _ | tunteina |
| | | Höhepunkt: 0.02 mg/m ³ | | | |

| Composant | Autriche | Danemark | Suisse | Pologne | Norvège |
|-----------|----------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Cuivre | MAK-KZGW: 4 mg/m ³ | TWA: 1.0 mg/m ³ 8 timer | STEL: 0.2 mg/m ³ 15 | TWA: 0.2 mg/m ³ 8 | TWA: 0.1 mg/m ³ 8 timer |
| | 15 Minuten | TWA: 0.1 mg/m ³ 8 timer | Minuten | godzinach | TWA: 1 mg/m ³ 8 timer |
| | MAK-KZGW: 0.4 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ 15 | TWA: 0.1 mg/m ³ 8 | _ | STEL: 3 mg/m ³ 15 |
| | 15 Minuten | minutter | Stunden | | minutter. value |
| | MAK-TMW: 1 mg/m ³ 8 | STEL: 0.2 mg/m ³ 15 | | | calculated dust |
| | Stunden | minutter | | | STEL: 0.3 mg/m ³ 15 |
| | MAK-TMW: 0.1 mg/m ³ 8 | | | | minutter. value |
| | Stunden | | | | calculated fume |

| Composant | Bulgarie | Croatie | Irlande | Chypre | République tchèque |
|-----------|----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------|--------------------------------|
| Cuivre | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA-GVI: 0.2 mg/m ³ 8 | TWA: 0.2 mg/m ³ 8 hr. | | TWA: 1 mg/m ³ 8 |
| | | satima. Cu fume | Cu fume | | hodinách. dust |
| | | TWA-GVI: 1 mg/m ³ 8 | TWA: 1 mg/m ³ 8 hr. Cu | | TWA: 0.1 mg/m ³ 8 |
| | | satima. Cu dust | dusts and mists | | hodinách. fume |
| | | STEL-KGVI: 2 mg/m ³ 15 | STEL: 2 mg/m ³ 15 min | | Ceiling: 2 mg/m³ dust |
| | | minutama. dust Cu | STEL: 0.6 mg/m3 15 min | | Ceiling: 0.2 mg/m ³ |
| | | | _ | | fume |

| Composant | Estonie | Gibraltar | Grèce | Hongrie | Islande |
|-----------|------------------------------|-----------|----------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Cuivre | TWA: 1 mg/m ³ 8 | | STEL: 2 mg/m ³ | STEL: 0.2 mg/m ³ 15 | TWA: 1.0 mg/m ³ 8 |
| | tundides. total dust | | TWA: 0.2 mg/m ³ | percekben. CK | klukkustundum. total |
| | TWA: 0.2 mg/m ³ 8 | | TWA: 1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ 8 | dust and powder |
| | tundides. respirable | | _ | órában. AK | TWA: 0.1 mg/m ³ 8 |
| | dust | | | TWA: 0.01 mg/m ³ 8 | klukkustundum. Cu |

Copper powder

Date de révision 31-mai-2024

| | | órában. AK | respirable fraction, fume Ceiling: 2 mg/m³ total dust dust and powder Ceiling: 0.2 mg/m³ Cu respirable dust, fume |
|--|--|------------|---|
|--|--|------------|---|

| | Composant | Lettonie | Lituanie | Luxembourg | Malte | Roumanie |
|---|-----------|----------------------------|----------------------------|------------|-------|----------------------------------|
| | Cuivre | STEL: 1 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m³ inhalable | | | TWA: 0.5 mg/m ³ 8 ore |
| | | TWA: 0.5 mg/m ³ | fraction IPRD | | | STEL: 0.2 mg/m ³ 15 |
| | | | TWA: 0.2 mg/m ³ | | | minute |
| | | | respirable fraction IPRD | | | STEL: 1.5 mg/m ³ 15 |
| L | | | | | | minute |

| Composant | Russie | République slovaque | Slovénie | Suède | Turquie |
|-----------|---------------------------------|----------------------------|----------|-------------------------------|---------|
| Cuivre | TWA: 0.5 mg/m ³ 1234 | TWA: 1 mg/m ³ | | TLV: 0.01 mg/m ³ 8 | |
| | MAC: 1 mg/m ³ | inhalable fraction | | timmar. NGV | |
| | | TWA: 0.2 mg/m ³ | | | |
| | | respirable fraction | | | |

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

| Component | Effet aigu local | Effet aigu systémique | Les effets chroniques | Les effets chroniques |
|---------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | (Dermale) | (Dermale) | local (Dermale) | systémique (Dermale) |
| Cuivre | | DNEL = 273mg/kg | | DNEL = 137mg/kg |
| 7440-50-8 (<=100) | | bw/day | | bw/day |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

| Component | Eau douce | Des sédiments d'eau douce | Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | |
|-------------------------------|----------------|-------------------------------|--|---------------------------|
| Cuivre 7440-50-8 (<=100) | PNEC = 7.8µg/L | PNEC = 87mg/kg sediment dw | PNEC = 230μg/L | PNEC = 65mg/kg soil dw |

| Component | Eau de mer | Des sédiments d'eau marine | Eau de mer intermittente | Chaîne alimentaire | Air |
|-------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------|-----|
| Cuivre 7440-50-8 (<=100) | $PNEC = 5.2\mu g/L$ | PNEC = 676mg/kg sediment dw | | | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place une ventilation adéquate,

Copper powder Date de révision 31-mai-2024

en particulier dans les zones confinées. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé. l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes

de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

> Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

| Matériau des gants | Le temps de passage | Épaisseur des gants | La norme européenne | Commentaires à gants |
|--|---------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|
| Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC | Voir les recommandations du fabricant | - | EN 374 | (exigence minimale) |

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles. Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Conserver une ventilation adéquate

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Marron-rouge

Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion 1083 °C / 1981.4 °F Point de ramollissement Aucune donnée disponible 2580 °C / 4676 °F Point/intervalle d'ébullition

Inflammabilité (Liquide) Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité

Aucune information disponible Aucune donnée disponible

Solide

@ 760 mmHg

Méthode - Aucune information disponible

Copper powder Date de révision 31-mai-2024

Température de décomposition Aucune donnée disponible

pH Aucune information disponible

Viscosité Sans objet Solide

Hydrosolubilité Insoluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Pression de vapeur 1 mmHg @ 1628 °C

Densité / Densité 8.9200

Densité apparente Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Sans objet Solide

Caractéristiques des particules Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Formule moléculaire Cu Masse molaire 63.54

Matières solides inflammables Vitesse de combustion, ou durée de combustion = > 5 minutes and <= 10 minutes > 2.2

mm/s ou < 45 secs

La zone humidifiée a été franchie - Non

Taux d'évaporation Sans objet - Solide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Sensible à l'humidité. Sensible à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur. Éviter la formation de poussières. Tenir à l'écart

des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Exposition à l'air.

Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de cuivre.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Les données provenant de près substances analogues

Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Les données provenant de près substances analogues

Copper powder

Inhalation

Date de révision 31-mai-2024

| Composant | DL50 oral | DL50 dermal | LC50 (CL50) par inhalation |
|-----------|-----------|-------------|----------------------------|
| Cuivre | - | - | LC50 > 5.11 mg/L (Rat) 4 h |

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

c) lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Peau

f) cancérogénicité;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

 h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

h) toxicité spécifique pour certains D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

 i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

j) danger par aspiration;

Sans objet Solide

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Copper powder Date de révision 31-mai-2024

| Composant | Poisson d'eau douce | Puce d'eau | Algues d'eau douce |
|-----------|--------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Cuivre | Onchorhynchys mykiss: | EC50: = 0.03 mg/L, 48h Static | 0.0426-0.0535 mg/L EC50 72 h |
| | LC50=0.15 mg/L 96h | (Daphnia magna) | 0.031-0.054 mg/L EC50 96 h |
| | Cuprinus carpio: LC50=0.8 mg/L | , , , | _ |
| | 96h | | |

| Composant | Microtox | Facteur M |
|-----------|----------|-----------|
| Cuivre | | 1 (Acute) |

12.2. Persistance et dégradabilité Le produit contient des métaux lourds. Éviter tout rejet dans l'environnement. Un

prétraitement spécifique est nécessaire Insoluble dans l'eau, peuvent persister.

Persistance Insoluble dans l'eau, peuvent persister.

Dégradabilité Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou

non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il est possible que la substance soit sujette à bioaccumulation; Ce produit présente un

potentiel élevé de bioconcentration

12.4. Mobilité dans le sol Improbable tout déversement de pénétrer dans le sol Mobilité peu probable dans

l'environnement du fait de sa faible solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne

<u>et vPvB</u> nécessitent aucune évaluation.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Peut être éliminé

en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Eviter tout contact

Date de révision 31-mai-2024 Copper powder

avec l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN3089

Poudre métallique, inflammable, n.s.a. 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

Copper Nom technique 14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport

14.4. Groupe d'emballage Ш

ADR

14.1. Numéro ONU **UN3089**

14.2. Désignation officielle de Poudre métallique, inflammable, n.s.a.

transport de l'ONU

Copper Nom technique 14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport

Ш 14.4. Groupe d'emballage

IATA

14.1. Numéro ONU UN3089

Poudre métallique, inflammable, n.s.a. 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

Nom technique Copper 14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport

14.4. Groupe d'emballage Ш

14.5. Dangers pour l'environnement Dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

Non applicable, les produits emballés

14.7. Transport maritime en vrac

ľOMI

conformément aux instruments de

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Copper powder

Date de révision 31-mai-2024

| Composant | Numéro CAS | EINECS | ELINCS | NLP | IECSC | TCSI | KECL | ENCS | ISHL |
|-----------|------------|-----------|--------|-----|-------|------|----------|------|------|
| Cuivre | 7440-50-8 | 231-159-6 | - | - | Х | Χ | KE-08896 | Χ | - |

| Composant | Numéro CAS | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | DSL | NDSL | AICS (Australie) | NZIoC | PICCS |
|-----------|------------|------|---|-----|------|---------------------|-------|-------|
| Cuivre | 7440-50-8 | X | ACTIVE | Х | - | X | X | Х |

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

| Composant | Numéro CAS | REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation | Restrictions applicables | Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |
|-----------|------------|---|--|---|
| Cuivre | 7440-50-8 | - | Use restricted. See item 75. (see link for restriction details) | - |

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Seveso III Directive (2012/18/EC)

| Composant | Numéro CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité |
|-----------|------------|--|---|
| Cuivre | 7440-50-8 | Sans objet | Sans objet |

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

| Composant | Classification d'Eau Allemande (AwSV) | Allemagne - TA-Luft classe |
|-----------|---------------------------------------|--|
| Cuivre | WGK2 | Class III: 1 mg/m³ (Massenkonzentration) |

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Date de révision 31-mai-2024 Copper powder

| Component | Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81) | Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause |
|-------------------------------|---|---|
| Cuivre 7440-50-8 (<=100) | Substances interdites et réglementées | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H228 - Matière solide inflammable

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Copper powder Date de révision 31-mai-2024

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de préparation04-nov.-2010Date de révision31-mai-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité